

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-deux, le 10 novembre à 18h55, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Anne Catherine BOBILLIER, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Sandrine LARCHER, Jean LOCATELLI, Claude MONNIER, Gilles PERRIN, Fabrice PETITJEAN, Sophie PHILIPPE, Jean RACINE, Lionel ROY, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Chantal BEQUILLARD, Thomas BIETRY, Philippe CHEVALIER, Catherine CLAYEUX, Catherine CREPIN, Patrice DUMORTIER, Imann EL MOUSSAFER, Gérard FESSELET, Vincent FREARD, Christian GAILLARD, Sophie GUYON, Hamid HAML, Michel HOUDELAT, Thierry MARCJAN, Anaïs MONNIER, Robert NATALE, Emmanuelle PALMA-GERARD, Nicolas PETERLINI, Florence PFHURTER, Annick PRENAT, Virginie REY, Frédéric ROUSSE, Jean-Michel TALON et Françoise THOMAS

Avaient donné pouvoir : Thomas BIETRY à Gilles PERRIN, Philippe CHEVALIER à Gilles COURGEY, Catherine CREPIN à Anissa BRIKH, Sophie GUYON à Jean LOCATELLI, Robert NATALE à Sandrine LARCHER, Emmanuelle PALMA GERARD à Daniel BOUR, Florence PFHURTER à Jean-Louis HOTTLET, Annick PRENAT à Anne Catherine BOBILLIER, et Françoise THOMAS à Christian RAYOT.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 25 octobre 2022	Le 31 octobre 2022	En exercice	50
		Présents	25
		Votants	34

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Fatima KHELIFI est désignée.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

2022-07-13 Avenant n°4 au marché de travaux d'aménagement partiel du bâtiment pour l'implantation des locaux de la Police Municipale et de l'Ecole de musique sur le site des Fonteneilles à Beaucourt

Rapporteur : Daniel FRERY

Vu la délibération n°2021-01-02 du 28 janvier 2021 attribuant les marchés travaux d'aménagement partiel du bâtiment pour l'implantation des locaux de la Police Municipale et de l'Ecole de musique sur le site des Fonteneilles à Beaucourt,

Vu la délibération n° 2022-05-15A du 30 juin 2022 validant le nouveau montant du marché après avenants,

Vu le Procès-Verbal de la Commission d'Appel d'Offres du 28 janvier 2021

Vu le Procès-Verbal de la Commission d'Appel d'Offres du 30 juin 2022

Vu le Procès-Verbal de la Commission d'Appel d'Offres du 10 novembre 2022

Par délibération en date du 28 janvier 2021, dans le cadre de l'implantation des locaux de la Police Municipale et de l'Ecole de musique sur le site des Fonteneilles à Beaucourt, les lots 01 à 15 ont été attribués par le Conseil Communautaire au groupement d'entreprises AUBE pour un montant global de 1 097 737,48 € HT option climatisation comprise concernant le lot 11 « chauffage, fluide, ventilation, climatisation ».

Par délibération en date du 30 juin 2022, le Conseil Communautaire a validé un nouveau montant de marché après trois avenants (dont un rectificatif) à la somme de 1 179 819,40 € HT soit + 7,48 % par rapport au montant initial.

Un quatrième avenant portant sur l'aménagement du rez de chaussée de la cage d'escalier intérieure nécessaire à la sortie de secours de la Police Municipale Intercommunale est proposé à la C.A.O du 10 novembre 2022. Cette modification, non substantielle, se décompose de la façon suivante :

- Lot 05 Gros œuvre + 456,00 € HT
- Lot 07 plâtrerie/peinture + 3 595,20 € HT
- Lot 08 Menuiseries bois + 360,70 € HT
- Lot 09 Faux plafond + 1 539,36 € HT
- Lot 10 Chape/carrelage + 2 886,20 € HT
- Lot 13 Électricité + 2 950,50 € HT

soit un total en plus-values pour l'avenant 04 qui s'élève à 11 787,96 € HT.

Il est donc nécessaire de porter le montant des lots à respectivement :

- 78 727,03 € HT soit + 5,78 % au montant initial du lot 05 – Gros œuvre
- 103 389,29 € HT soit + 33,16 % au montant initial du lot 07 – Plâtrerie/peinture
- 25 531,86 € HT soit + 5,54 % au montant initial du lot 08 – Menuiserie bois
- 16 903,39 € HT soit + 28,80 % au montant initial du lot 09 – Faux plafond
- 73 471,50 € HT soit + 7,92 % au montant initial du lot 10 - Chape/carrelage
- 82 737,89 € HT soit + 10,27 % au montant initial du lot 13 – Électricité

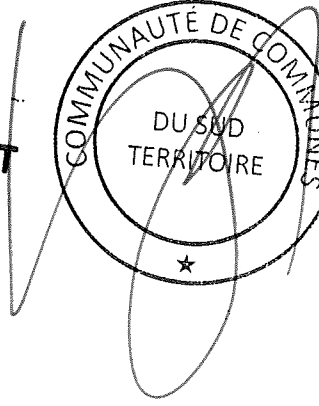

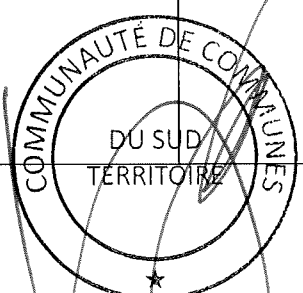
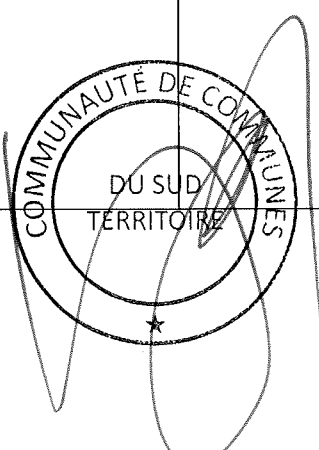
Le nouveau montant du marché après l'avenant n° 4 est arrêté à la somme de 1 191 607,36 €HT, soit + 8,55 % par rapport au montant initial.

Un tableau récapitulatif de l'ensemble des travaux modificatifs est annexé à la présente délibération.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- **de valider le nouveau montant du marché à la suite de l'avenant n° 4 présenté ci-dessus,**
- **d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes administratifs, juridiques et financiers afférents à cette opération.**

Annexe : tableau récapitulatif

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p>	<p>Le Président, Le Président Christian RAYOT</p>  
<p>Et publication ou notification le : MARDI 22 NOV. 2022</p>	
<p>Le Président, Le Président Christian RAYOT</p>	 

N° D'AVENANT	RÉCAPITULATIF AVENANTS DE TRAVAUX - SITE DES FONTENELLES A BEAUCOURT						%AGE AUMENTATION PAR LOT	MONTANT DE MARCHÉ APRÈS AVENANTS
	1 Déplacement des garages	3 Aménagement électrique - Police municipale et école de musique	3 Traitement acoustique - Ecole de musique	3 Sous couverte acoustique - Ecole de musique	4 Aménagement RDC cage d'escalier intérieur - Sortie de secours PM			
LOT	MONTANT MARCHÉ DE BASE AVEC OPTION (Avenant n° 2 rectificatif)							
Lot 01 - Démolition	13 200,00							13 200,00
Lot 02 - VRD	150 080,85	45 589,59						195 670,44
Lot 03 - Ravalement de façades	90 000,00							90 000,00
Lot 04 - Menuiseries alu	346 611,70							346 611,70
Lot 05 - Gros OEuvre	74 421,03	3 850,00				456,00		78 727,03
Lot 06 - Serrurerie	6 788,70							6 788,70
Lot 07 - Plâtrerie Peinture	77 642,34			22 151,75		3 595,20		103 389,29
Lot 08 - Menuiseries bois	24 191,16			980		360,7		25 531,86
Lot 09 - Faux Plafond	13 129,60			2 240,43		1 539,36		16 909,39
Lot 10 - Chape - Carrelage	68 073,70				2 511,60	2 886,20		73 471,50
Lot 11 - Chauffage - VMC + option	79 762,42							79 762,42
Lot 12 - Plomberie - Sanitaire	20 313,14							20 313,14
Lot 13 - Electricité	75 028,84			1911,2		2 950,50		82 737,89
Lot 14 - Peinture - Nettoyage	27 000,00							27 000,00
Lot 15 - Garage	31 500,00							31 500,00
TOTAL	1 097 737,48	49 439,59	2 847,35	27 289,38	2 511,60	11 787,96		1 191 607,36

Remarque objet de l'avenant n° 2 : rectification avec augmentation du marché à 1 097 737,48 €. Cette somme est le montant du marché avec option qui a été validé en C.A.O et Conseil Communautaire le 28 janvier 2021